COMITE PREPARATOIRE DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED
PC/SCS/W/6
10 novembre 1994

(94-2376)

SOUS-COMITÉ DES SERVICES

VERIFICATION DES LISTES

Mali, Saint-Kitts-et-Nevis et Emirats arabes unis

Le Président du Comité préparatoire a annoncé à sa réunion du 25 octobre que les gouvernements du Mali, de Saint-Kitts-et-Nevis et des Emirats arabes unis avaient présenté des listes d'engagements concernant les services et des listes d'exemptions de l'article II conformément au paragraphe 8 b) i) de la Décision ministérielle sur l'établissement du Comité préparatoire. Les documents pertinents sont les suivants:

Mali: Liste d'engagements spécifiques et liste d'exemptions de l'article II

(NPF). PC/W/7, 28 octobre 1994

Saint-Kitts-et-Nevis: Liste d'engagements spécifiques. PC/W/5, 25 octobre 1994

Emirats arabes unis: Liste d'engagements spécifiques et liste d'exemptions de l'article II

(NPF). PC/W/6, 25 octobre 1994

Ainsi qu'en a décidé le Comité préparatoire (PC/M/2, paragraphe 20), le Sous-Comité des services procédera à la vérification des listes d'engagements et des listes d'exemptions après la conclusion des négociations bilatérales. Les pays souhaitant engager des négociations ou des consultations avec l'un des trois pays susmentionnés au sujet du contenu quant au fond de sa liste d'engagements et d'exemptions doivent prendre directement contact avec lui dans les plus brefs délais. Le processus de vérification ne concerne que l'exactitude technique et la clarté juridique des textes.

Dans les cas de Saint-Kitts-et-Nevis et des Emirats arabes unis, il faut que les listes soient vérifiées et approuvées avant la fin de l'année pour que ces pays deviennent membres fondateurs de l'OMC. Du fait qu'il appartient au groupe des pays les moins avancés, le Mali a jusqu'au 15 avril 1995 pour achever ce processus.

Les pays souhaitant poser des questions au sujet de la vérification de ces listes d'engagements et d'exemptions doivent les envoyer au secrétariat qui les transmettra aux gouvernements concernés et coordonnera la distribution des questions et des réponses. Si nécessaire, une réunion sera organisée au cours de laquelle les réponses aux questions écrites pourraient être examinées et d'autres questions posées oralement. Les questions écrites doivent être présentées pour le 25 novembre.

La présente question figurera à l'ordre du jour de la réunion du Sous-Comité des services du 29 novembre, lors de laquelle il sera décidé si une réunion est nécessaire pour examiner les listes et à quel moment.